



## **Cadre de Protection des Données UE-États-Unis (DPF) Modèle de formulaire de réclamation pour déposer des réclamations commerciales auprès des autorités de protection des données de l'UE**

Afin de faciliter le traitement de votre réclamation, vous devez fournir les informations suivantes à votre autorité nationale de protection des données (« APD »). Toutefois, veuillez noter que l'utilisation de ce formulaire reste facultative et que vous pouvez choisir de contacter votre autorité nationale de protection des données par d'autres moyens de communication.

Gardez néanmoins à l'esprit que les informations demandées dans le formulaire ci-dessous sont nécessaires au traitement de votre réclamation.

### **1. Veuillez fournir les informations suivantes :**

**a. Nom ou autre type d'identifiant utilisé par l'entreprise étatsunienne pour vous individualiser, tel que le nom d'utilisateur (obligatoire dans le cas où le droit d'accès est en jeu) <sup>1</sup> ;**

**b. Moyen de contact privilégié (numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale) ;**

**c. Votre nom (à des fins de contact).**

<sup>1</sup> Si votre réclamation concerne votre droit d'accès à vos données personnelles, il sera nécessaire de fournir ces informations car, dans le cas contraire, l'entreprise étatsunienne ne saura pas quel utilisateur a déposé la réclamation et ne sera donc pas en mesure de vous identifier et donc de traiter votre cas. Des informations supplémentaires peuvent également être demandées par les autorités de protection des données afin de garantir la vérification correcte de ces informations (authentification).

**2. Si connue, quelle entreprise a envoyé vos données vers les États-Unis ?  
(Veuillez fournir les informations de contact de cette entreprise).**

**3. Si connue(s), quelle(s) est/sont la/les entreprise(s) étatsunienne(s) qui  
serai(en)t impliquée(s) dans le traitement de vos données à caractère  
personnel ?**

**4. Veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous savez/croyez que vos  
données à caractère personnel ont été transférées de l'UE vers une  
organisation états-unienne relevant du DPF (par exemple, les informations  
données sur les transferts au titre du DPF dans la politique de confidentialité  
d'une entreprise de l'UE qui traite vos données à caractère personnel) ?**

**5. Veuillez expliquer la violation présumée du DPF par l'organisation étatsunienne ?**

**6. Si vous souhaitez obtenir des informations sur le traitement de vos données à caractère personnel par l'entreprise étatsunienne ou vous prémunir contre un traitement prétendument illégal effectué par cette entité, veuillez fournir quelques détails.**

**7. Avez-vous déjà essayé de résoudre votre problème en contactant directement la (ou les) entreprise(s) étatsunienne(s) concernée(s) ?<sup>2</sup> Dans l'affirmative, quel a été le résultat ? Veuillez fournir la correspondance antérieure sur ce sujet.**

**8. Quelles autres mesures avez-vous prises pour obtenir l'information ou l'aide demandée et quelle réponse avez-vous reçue dans le cadre de ces autres mesures ?**

Pour plus d'informations ou pour vos questions sur le traitement de vos données par l'Autorité de protection des données, consultez notre [déclaration de protection des données](#).

---

<sup>2</sup> Veuillez noter que dans la plupart des cas, il est conseillé de contacter d'abord l'entreprise étatsunienne certifiée par le Cadre de Protection des Données pour tenter de résoudre votre problème. Votre autorité nationale de protection des données de l'UE peut vous aider à le faire.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

### Qui traitera les données fournies par ce formulaire et comment mes données personnelles sont-elles protégées ?

Votre APD est le responsable de traitement des informations personnelles fournies dans le formulaire et traitera les données personnelles dans le cadre de ses missions d'intérêt public conformément à l'article 6, paragraphe 1, point e), du règlement 2016/679/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « RGPD »), en particulier en ce qui concerne les missions visées à l'article 57, paragraphe 1, points a), f) et g). Lorsque le « panel des autorités de protection des données de l'UE » est compétent<sup>3</sup>, vos données à caractère personnel seront partagées avec les APD de l'UE participant au panel. La législation européenne en matière de protection des données s'applique pour protéger vos données personnelles traitées par toutes les APD de l'UE impliquées et les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de la réclamation et conformément à la législation applicable dans les États membres [voir l'avis d'information de chaque APD].

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ou vous opposer au traitement (articles 15 et suivants du RGPD) en contactant notamment l'autorité de protection des données auprès de laquelle vous avez introduit votre réclamation. Conformément à la législation européenne sur la protection des données, les APD traiteront vos données personnelles exclusivement dans le but de traiter votre réclamation. Vos données seront soumises à un accès restreint et ne seront disponibles que pour le personnel autorisé au sein de l'autorité de protection des données concernée.

### Mes données personnelles seront-elles transférées à des entreprises ou des autorités états-uniennes ?

Si votre réclamation peut être traitée sans que vos données personnelles ne soient divulguées, elles ne le seront pas, conformément au principe de minimisation des données.

Veillez noter que le traitement de votre réclamation peut nécessiter le transfert de vos données personnelles à l'entreprise étatsunienne concernée et/ou aux autorités étatsuniennes (Ministère du Commerce des États-Unis - DoC, Commission fédérale du commerce des États-Unis - FTC, Administration fédérale des transports des États-Unis - FTA). Ces données personnelles peuvent inclure votre nom, tout autre identifiant que vous avez utilisé pour communiquer avec l'entreprise étatsunienne ou toute autre information personnelle qui a été traitée par cette entreprise et qui fait partie de votre réclamation.

Si un tel transfert s'avère nécessaire pour traiter votre réclamation, **vous en serez spécifiquement informé avant le transfert des données et vous aurez la possibilité de décider si vous souhaitez poursuivre vos démarches.**

Le résultat de la procédure de réclamation peut être publié, le cas échéant. Toutefois, vos données personnelles ne seront pas divulguées dans le cadre de cette publication.

<sup>3</sup> Le « groupe informel d'autorités de protection des données de l'UE » est un groupe d'APD des États membres de l'UE qui sera mis en place pour traiter une réclamation concernant des données à caractère personnel relatives aux ressources humaines transférées d'une entité de l'UE à une entreprise relevant du Cadre de Protection des Données des États-Unis, ou lorsque l'entreprise étatsunienne s'est volontairement engagée à coopérer avec les APD de l'UE. Voir la décision d'exécution de la Commission du 10/07/2023 conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif au niveau de protection adéquat des données à caractère personnel au titre du Cadre de Protection des Données à caractère personnel UE-États-Unis, considérant 75.